COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CABARA

28 mai 2018

Les conseillers municipaux par convocation en date du 14 mai 2018, se sont réunis à la Mairie de Cabara le lundi 28 mai 2018 à 18 h 30 sous la présidence de Thierry Blanc, Maire.

Présents : Mmes Mrs BLANC Thierry, CHORON Dominique, DUPUIS-RABION Robert, SAUBION Stéphanie, BATTAGLIA Eric, VIGNOLLET Corinne, BLAZY Sébastien PISONI Clotilde

Mr DUPUIS-RABION est le secrétaire de la séance

DELIBERATION 1 - Demandes de subventions au conseil départemental

1-05/2018 La population grandissante des enfants de l'école maternelle ayant nécessité la décision de l'extension de la cour de l'école afin de les accueillir dans les meilleures conditions de capacité et de sécurité,

L'installation des jeux pour les moins de 6 ans nécessitant la pose de sols amortissants,

Le conseil municipal décide, pour un montant hors taxe de 28 600 €, soit 34 320 €TTC :

- De procéder à la pose de sols amortissants dans la cour de récréation de l'école maternelle ;
- De solliciter pour ces travaux une subvention auprès du Conseil Départemental modulé par le CDS de la commune soit 13 200 €.
- L'autofinancement du restant de la somme soit 21 120 € TTC

2-05/2018 La mise en accessibilité de l'entrée de l'église et la mise en conformité avec l'Ad'ap étant nécessaires Le conseil municipal décide, pour un montant hors taxe de 11 018 €HT, soit 13 221.6 €TTC :

- De procéder à la mise en accessibilité de l'église en réalisant des travaux de rehaussement du sol à hauteur du perron afin d'en faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite ;
- De réaliser une place de stationnement réservée aux personnes à mobilité réduite avec signalisation verticale et horizontale ;
- De solliciter pour ces travaux une subvention auprès du Conseil Départemental au titre des abords de monuments historiques modulé par le CDS de la commune soit 3 360.49 € ;
- L'autofinancement du restant de la somme soit 9 861.11 € TTC

3-05/2018 La chaudière au fuel de la salle polyvalente étant vétuste, elle présente des défauts de fonctionnement et une grande consommation d'énergie ;

Afin d'améliorer la consommation énergétique

Le conseil municipal décide, pour un montant hors taxe de 3 574.65 € HT, soit 4 289.58 €TTC :

- De procéder au changement de la chaudière de la salle polyvalente par une chaudière au gaz;
- De solliciter pour ces travaux une subvention auprès du Conseil Départemental au titre des foyers polyvalents modulé par le CDS de la commune soit 1 090 €.
- L'autofinancement du restant de la somme soit 3 199.58 € TTC

4-05/2018 La voirie aux abords des bâtiments communaux étant très endommagée et nécessitant un aménagement sécuritaire pour les piétons,

Le conseil municipal décide, pour un montant hors taxe de 15 080 €HT, soit 18 096 €TTC :

• De procéder à la réfection totale de la voirie aux abords de la Mairie et de l'église, comprenant la mise en œuvre de béton bitumeux, de pose de trottoirs et l'évacuation des eaux pluviales ;

- De solliciter pour ces travaux une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du FDAVC soit 35 % du montant hors taxes modulé par le CDS de la commune soit 6 439.16 €.
- L'autofinancement du restant de la somme soit 11 656.84 € TTC

DELIBERATION 2 – Festivités estivales

Le repas communal aura lieu le 7 juillet 2018.

Le conseil municipal décide :

Le traiteur retenu est Teura restauration avec au menu jambon rôti et ses pommes de terre, brie, salade, far breton pour un montant de 12 € par personne.

Le spectacle incluant un show Claude François et une soirée animée par di pour un montant de 2 900 € est retenu.

Les permanences pour la prise de réservations se tiendront salle des associations les 15 et 20 juin de 18 h à 19 h 30.

Les tarifs seront les suivants : gratuit pour les habitants de la commune, 20 € pour les extérieurs et 10 € pour les enfants de moins de 10 ans

Un euro supplémentaire par personne sera demandé à la réservation en échange d'un gobelet consigné à l'effigie de la commune.

Monsieur le Maire exprime le souhait auprès de ses conseillers, suite à une sollicitation d'une association dont font partie des administrés de la commune, de rendre hommage à l'Amiral Brisson, natif de Cabara et membre actif de la libération de Riga, capitale Lettone en 1919 à l'occasion des journées européennes du patrimoine 2018. L'ambassadeur de Lettonie en France, déjà contacté par l'association, serait susceptible de participer à cette manifestation. Monsieur le Sous-Préfet étant chargé de sa sécurité lors de son séjour, les modalités, horaires d'arrivée et de départ, et faits et gestes de l'ambassadeur lors de sa venue lui seront communiqués dès que l'invitation sera effectivement acceptée. Monsieur le Maire doit rencontrer Monsieur Larrieu, membre de l'Association Historique du Brannais qui s'associera à la commune pour l'organisation de cette journée.

Questions diverses

Il est décidé l'achat de tables en polypropylène en remplacement des tables rondes, trop lourdes et encombrantes à transporter pour un montant de 1 862 € TTC les 20 tables avec chariot de transport.

La chambre froide commandée en début d'année est installée dans la salle polyvalente et prête à fonctionner.

Monsieur le Maire informe son conseil que l'arrêté d'attribution de la DETR 2018 accorde une subvention de 14 790.60 € pour l'extension de la cour d'école programmée pour cette fin d'année.

Monsieur le Maire informe son conseil de l'évolution des affaires en cours :

Un nouveau recours a été déposé par Monsieur et Madame Quesada contre le permis de démolir et construire n° 33078F0002 déposé par Madame Tschanz.

Monsieur Champagne a demandé un rendez-vous suite à l'avertissement adressé le 16 mai pour atteinte à la salubrité publique due au mauvais fonctionnement de son assainissement individuel.

Le rendez-vous pris avec le défenseur des droits suite au conflit avec Monsieur et Madame Carreau au sujet de la servitude sur la parcelle cadastrée AC 565 ne pourra pas entrainer une conciliation. En effet, le défenseur des droits ne peut être saisi que par un particulier et non une collectivité.

Monsieur le Maire propose donc d'essayer une conciliation en proposant de régler le second problème concernant les eaux de pluies qui stagnent devant l'immeuble de leur voisine Madame Pisoni, en faisant les travaux nécessaires.